

COMPTE-RENDU CTPC DU 20 OCTOBRE 2005

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV de juin et juillet 2005
2. Projet loi de finances 2006
3. Projet décret portant création de la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.
4. Audit DPMA
5. Projet de décret modifiant l'annexe au décret n°2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale « Agence des participations de l'Etat » (APE)
6. Principe de l'accueil en apprentissage de personnels au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
7. Questions diverses

Après les déclarations liminaires respectives des OS, le président soumet à leur approbation, les PV des 7 juin et 13 juillet 2005

Projet de loi de Finances 2006

Commentaires des tableaux par les OS et réponses de l'administration

Tableaux n°1 2 3 : évolution ex-agrégat 31. C'est la dernière fois qu'on en parle sous cette forme. M.Casanova rappelle que les caisses d'allocations familiales ont bénéficié du transfert de gestion au titre du PLF 2005 agrégat 31 (notion d'emplois budgétaires)

Tableau n° 4 : transferts des entrants et des sortants.

On note l'opération de compensation avec suppression d'emplois à la CCAMIP (transferts sortants CCAMIP cette année) ; les 170 emplois de la Cour des Comptes et des Chambres régionales des Comptes ; les transferts d'emplois du MINEFI vers le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), vident de leur substance les DRIRE . Les transferts d'emplois du MINEFI vers le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), vident de leur substance les DRIRE . Pour M.Soumet, que les DRIRE soient inscrites d'un côté ou de l'autre, **le MEDD est un ministère de missions** Les DRIRE appartiennent à deux ministères ; c'est la concrétisation de la politique gouvernementale.

Par ailleurs, quid des 140 emplois supprimés et dans quels corps ?

Quid de la création des 15 emplois au Service des Pensions ? Est-ce réservé à des agents de centrale ?

Quid de la création de la DGME et du nombre d'arrivants ?

Tableau n°5 : régulation d'entrée (0,1% sur titre II)

Le président (M.Soumet) précise que les chartes de gestion seront maintenues et qu'il conviendra de veiller à bien définir les rôles des uns et des autres.

Le CTPC demeure pour la Centrale, l'instance privilégiée ; il n'y a pas de sujet.

Trois programmes sont dans le champ du CTPC.

Remarque : Les têtes de réseaux sont hors CTPC de Centrale.

Pour les agents qui ne sont pas dans les trois programmes de Centrale (DGSNR, SESSI, PENSIONS), il faut conserver un lien entre les CTPS et le CTPC de Centrale (ex : les Pensions). C'est cependant un peu plus compliqué pour la DGSNR.

M. Soumet confirme que le SESSI fait bien partie de l'administration centrale, mais il y a une interrogation pour son avenir.

Pour le réseau à l'étranger de la DREE, il y a un CTPS, mais non lié au CTPC de centrale ; il reste une interrogation pour la DREE de centrale car elle relève du CTPC de Centrale ; le Conseil d'Etat doit se prononcer sur cet aspect. **C'est le champ de ce CTPC qui est le plus délicat.**

Le président en profite pour rappeler que le Secrétaire Général a indiqué qu'il pourrait y avoir des réunions ad hoc selon les programmes.

Pour l'instant, on conserve les instances par structures ; pour les personnels de centrale qui sont gérés par la DPMA, il faudra clarifier cette configuration. Mais les organisations seront toujours vues sous l'angle des structures.

Les échanges entre les OS et l'administration portent sur les interrogations suivantes :

- comment les gestionnaires vont utiliser la LOLF en matière de recrutement ? Ils vont bénéficier d'une certaine autonomie qui risque de favoriser le recrutement de contractuels, d'intérimaires (nous connaissons déjà des cas de ce type).
- Qu'en est-il des ETPT ? Quid des recrutements et sur quels corps ? Que se cache-t-il derrière ?
- Quid du GT CDD/CDI ? Traiter correctement les contractuels en poste. Quelle politique de recrutement des contractuels ?
- Discuter en amont sur les indicateurs, sur le fonctionnement des services, serait intéressant

M.Soumet indique que le **GT LOLF** qui doit se tenir le 3 novembre avec les représentants des fédérations doit permettre d'aborder toute une série de questions (rôle des gestionnaires de personnels, BOP, mutations, recrutement, répartition par catégorie puis par corps, etc...) et apporter des éclaircissements sur la méthode .

Le calendrier est très chargé et « nous ne sommes pas au point ».

La discussion dans le cadre de la LOLF, sur les indicateurs, les PAP et les RAP pourrait faire l'objet d'une info vers les OS au printemps. « J'ai noté votre intérêt ».

- Le programme Conduite et Pilotage me conduit à veiller au maintien du plafond d'emploi.
- La fongibilité asymétrique est à voir dans quelques années, quand nous serons capables de mieux gérer la masse salariale.
- La répartition fine par BOP n'est pas encore finalisée .

La CFDT (M.Compoint) estime que la LOLF doit permettre la **redéfinition du pouvoir de consultation des OS ; c'est un véritable challenge de dialogue social.**

« Nous sommes à l'acte I » Ainsi aux Pensions, la présentation du Bop est-elle intéressante ; pour la présentation de la structure des emplois, nous souhaiterions être consultés dès la phase préparatoire : « en dire plus, pour mieux associer les OS en amont ». les 15 emplois annoncés sont-ils gagés sur des départs à la retraite ou bien sont-ce des créations nettes ?

Présentation et examen du projet de décret portant création de la DGME

Contexte rappelé par M. Mordacq directeur de la DRB : c'est une décision politique, communication en Conseil des ministres par F.COPE . L'objectif est de consolider l'identification de la réforme de l'Etat au sein du MINEFI, et à l'égard des usagers, des

contribuables et des collectivités. Moderniser l'Etat, c'est : aider, inciter mais pas se substituer. Piloter les dépenses publiques avec la Direction du Budget (notion de performances), être un facteur de propositions auprès de la Fonction Publique(en ce qui concerne notamment, le statut des fonctionnaires).

Les principales orientations du projet de décret ont été présentées à l'ensemble des personnels par F.COPE lui-même. La Direction générale doit être opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2006.

Michel Fouillet, **expert CFDT**, tient à souligner que les personnels des trois unités concernées (ADUSA, DMGPSE, ADAE) ont eu le sentiment de perdre leur fonction interministérielle ; cependant il relève avec satisfaction que le ministre a la volonté de voir cette nouvelle direction en ordre de marche rapidement.

Il avait été indiqué que cette direction serait une ***direction de missions***, alors que présentement, on annonce ***une direction constituée de trois services***. Peut-on supposer que ces services correspondront aux trois missions ?

S'agissant des personnels, il est indiqué que les personnels détachés sur deux ans seront à terme, intégrés. Il en est pris bonne note.

- Qu'en est-il pour les fonctionnaires MAD ? Seront-ils appuyés par le MINEFI ?
- Quel sera le sort des CDD/CDI ?
- Quid des fonctionnaires détachés sur contrat et de la pérennité de leur contrat ?
- Peut-on connaître le calendrier des déménagements et l'implantation des services sur le site de Bercy ?

Autres questions posées par les autres OS

Quelle garantie de carrière leur sera réservée, que se passera-t-il si certains personnels refusent d'intégrer ?

Que deviennent les agents actuellement en poste à la DRB, une fois leur mission terminée ?

Réponses de Mrs. Mordacq et Soumet

Le caractère interministériel est conservé ; il y a bien une culture et une pratique interministérielles ; l'esprit qui les anime est ce texte qui revêt une dimension interministérielle.

Organisation des structures : c'est le ministre qui l'a indiqué ; ce sera bien une direction de missions ; il ne souhaite pas de hiérarchie lourde pour l'ensemble des quatre structures (ADUSA, DMGPSE, ADAE et DRB).

A la mi-novembre, un consultant extérieur va rencontrer et interroger les agents des quatre structures. L'objectif est de proposer une organisation simple. C'est une opportunité et une chance : un intérêt commun.

Services du PM : il a bien été prévu une cellule d'écoute et de reclassement pour les personnels.

Direction de la réforme budgétaire : sa disparition est prévue (cf. la LOLF). Les tâches ont évolué. L'étape « *conception* » est terminée ; la mission « *fonction comptable* » est supprimée (la DGCP a entre temps, créé la fonction comptable)

Il faut passer à la mise en œuvre de la démarche opérationnelle, tout en accompagnant l'évolution des tâches (partie avale de la gestion publique qui va se poursuivre).

La DGME n'a pas de rôle budgétaire. Pas de confusion des rôles.

Les personnels : les agents qui travaillent dans les différentes structures seront agrégés ; il n'y aura pas de création d'emplois. Pour les personnels placés en détachement, il est prévu un détachement d'un an pour ceux des catégories C et B et de deux ans pour ceux de catégorie A. C'est un « SAS » de réflexion qui leur est offert avant leur demande d'intégration.

L'intégration n'est pas automatique (il faut l'accord des deux parties ; c'est la règle habituelle).

Une lettre personnalisée sera adressée à chaque agent avec le nom du correspondant MINEFI. C'est une population particulière dont il faut un traitement particulier et pour lequel il convient de mettre en place un suivi individuel.

Pour les personnels MAD, bien entendu, l'Administration va les aider pour qu'ils restent s'ils le souhaitent et limiter les oppositions de leur administration de tutelle. Ils seront « rattachés » pour tenir compte de la LOLF.

Rappel

Tout ce qui concerne les programmes sera présenté dans les chartes de gestion.

Implantation : Il y a les objectifs du ministre à respecter ; l'ensemble des personnels devra être installé sur Bercy au plus tard, fin juin 2006. Il faut ancrer cette direction le plus rapidement possible.

Vote du texte proposé

Abstention : SPAC

Contre : CGT et FO

Pour : CFDT, CFTC, SPSCM, Administration

AUDIT DPMA

M ; Soumet annonce que la DPMA a reçu les rapports particuliers récemment. Les rapporteurs doivent rendre leurs conclusions à la mi-novembre.

Organisation et fonctionnement de la DPMA : les missions horizontales ne sont pas remises en cause ; on reconnaît la qualité des agents qui assurent correctement ces missions. Globalement, l'audit leur rend justice.

Cependant, l'extrême diversité des tâches ne permet pas d'assurer toutes les missions de façon optimale.

Que fait-on ? Plusieurs approches sont possibles :

a) bloc de compétences 2 directions avec le S.Gal ?

b) regrouper toutes les fonctions transversales auprès du S.Gal ?

Se pose la question des compétences au regard des réseaux

Animation et coordination : si l'audit doit conduire à un renforcement des fonctions et des missions transversales, ça va plutôt dans le bon sens. Les chefs de bureaux doivent être réunis très prochainement et les OS seront informées au premier rang .

Questions et observations des OS

- La CGT et FO sont défavorables à un démantèlement de la DPMA qui perdrait de son efficacité au plan ministériel (ex : DIRCOM en SIRCOM);
- N'y aurait-il pas un danger de placer les fonctions stratégiques auprès du S.Gal ? Faire et faire faire, n'est pas incompatible ;
- S'il y a éclatement, donc démantèlement, cela conduira à la disparition de la colonne vertébrale que représente l'administration centrale ;
- A quel moment s'effectuera l'audit formation, et quid de la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail ?
- SPAC : si l'on décide que le S.Gal est « le vrai patron », on devra connaître ensuite qui est notre interlocuteur ;
- CFTC : certes il y a une fragilité politique du DPMA mais attention à ne pas construire un mécano ; comment doter le DPMA d'une autorité suffisante pour les directions à réseaux ?
- CFDT : si l'on renforce les prérogatives du S.Gal ce sera au détriment du DPMA ; si l'on met en place une autre structure, il faudra la faire vivre ; n'est-ce pas une autre difficulté ? De quels moyens disposera-t-on ? quelle incidence y aura t-il sur la LOLF ? Nous demandons à être régulièrement informés du suivi de l'audit.

Y a-t-il déplacement de l'interlocuteur des OS ? A quel niveau se situe l'interlocuteur,

- qui fait quoi entre le S.Gal et le DPMA ?

Réponses

Ce que l'on conçoit doit pouvoir de gérer. L'information sur cet audit doit être la plus large possible. Les propositions ne sont pas encore formalisées; quel sera le rapport entre les réseaux et les structures transverses ?

Audit « formation » : courant novembre vous aurez des informations ;

Quant à la 3^{ème} sous-direction (Politiques sociales et conditions de travail) compte tenu de son ampleur (c'est une véritable politique ministérielle) cette structure devrait rester en l'état.

La conduite des politiques transversales doit être renforcée. L'aspect fonctionnel est extrêmement important.

Examen du projet de décret modifiant l'annexe du décret n°2004-963 du 9 septembre 2004 portant création de l'APE

Une cinquantaine de personnes y travaillent. C'est une structure qui rentre dans la Sté anonyme ; il fallait procéder au nettoyage d'un certain nombre de points ; la structure n'a pas évolué et on remarque une certaine stabilité des contractuels.

Commentaires de FO et SPSCM : réticence en ce qui concerne les services à compétence nationale (SCN)

Vote du texte proposé

Ne prend pas part au vote : CGT

Abstention : FO

Pour : CFDT, CFTC, SPAC et SPSCM

Info sur le principe de l'accueil en apprentissage de personnels au MINEFI

C'est un dispositif qui n'a pas de rapport avec le PACTE et qui préexistait ; le PACTE se superpose.

Le bilan des apprentissages au MINEFI se trouve dans le bilan social.

QUESTIONS DIVERSES

Dossier « Attachés » ;

Associations/Mutuelles ;

Centre de Doc DGTPE ;

DRCE agents MAD ;

Contractuels (politique de recrutement, doctrine de gestion CDI) ;

Ecoles des Mines (perte indemnitaire suite à promotion par liste d'avancement, changement au sein d'un même corps, rapport indiciaire/indemnitaire) ;

Quid des agents de centrale affectés dans les réseaux, quid de leur retour ?

Statut des attachés : rappel création du statut des attachés de l'Etat (indice terminal 801 pour le 1^{er} niveau et statut d'emploi : chef de mission en échelle A pour finir la carrière)

Observations des OS

Le projet de décret comportant la fusion Insee/Centrale, est totalement inacceptable, car pas de contrepartie, pas d'équité entre ces deux corps.

Ce dossier tarde à aboutir ; un bon tiers des attachés d'administration centrale sont dans l'attente ; soit près de 400 agents au dernier échelon du 1^{er} niveau des attachés.

CFDT : Nous sommes parvenus à une situation de blocage dont il faut sortir ; la procédure de fusion de corps n'est-elle pas en contradiction avec le projet intéressant de la Fonction publique au regard des « cadres statutaires » ? Rappelons nous l'expérience de fusion des architectes et urbanistes.

Pour les attachés en attente du relèvement de l'indice terminal, quand et comment vont-ils bénéficier de la mesure, alors que d'autres collègues dans d'autres administrations en auront bénéficié ? Enfin, la suppression de l'article 16 du code des pensions civiles et militaires de retraite, joue en leur défaveur.

Réponse de M. Soumet : « la LOLF aurait pu permettre la fusion des 2 grades du principalat. Si fusion de corps, il faut homogénéité, même origine, même formation, mêmes perspectives de carrière pour occuper les mêmes emplois.

Or, la fusion envisagée du corps des attachés de l'INSEE avec les attachés de l'administration centrale est toujours « le point dur ». En effet, ce ne sont pas les mêmes fonctions, les mêmes métiers, la même formation (formation scientifique pour les agents de l'INSEE) ; les structures de carrière sont différentes et les filières distinctes. Il y a un vrai risque de créer une usine à gaz. Ce serait une « fausse » fusion avec deux CAP, avec des gestions spécifiques, des programmes spécifiques ? Ce serait un « monstre statutaire » générant beaucoup de difficultés.

Le nouveau directeur de la Fonction Publique, M. Paul PENY, semble plus ouvert et enclin à examiner d'autres solutions de fusion. Il y aurait peut-être une nouvelle piste : les attachés de la Caisse Nationale du Crédit Agricole (mais peu nombreux ; ce serait un habillage cosmétique) et les attachés commerciaux du Commerce Extérieur. Mais la DGAFP reste pour l'instant dubitative, car la ministre du Commerce Extérieur est opposée à cette idée de fusion (le corps des attachés commerciaux a été de plus « rénové »). Statutairement, ce serait possible, il faut voir la réalité fonctionnelle, étudier la possibilité d'accéder d'une spécialité à une autre. Il y a du « cousinage » statutairement. Il faut présenter une grille d'analyse compréhensible à la DGAFP.

Les OS proposent qu'une expertise soit faite et ne sont pas hostiles à cette solution, les agents des Impôts et du Trésor sont attentifs au projet de fusion pour les suites qui peuvent en être données.

DRCE

Les agents de statut DPMA (près de 42) qui sont détachés en DRCE le sont sur un emploi budgétaire mais ne déroulent pas de double carrière.

Il reste 12 transferts à effectuer sur les DRCE (agents de catégorie B et C). Ils seront traités comme les autres ; c'est-à-dire que les MAD sont transformés en détachés.

Impact sur la rémunération : pas de souci ;

Impact sur leur avancement : restent corps de centrale

S'ils refusent de rester en détachement, il n'y a pas de garantie de rester localement (situation géographique et statut de centrale)

MUTUELLES

Les Fédérations doivent rencontrer le DPMA

Qu'est-ce que l'on veut faire ?

Le dispositif qui permettrait de subventionner les mutuelles est jugé contraire à la concurrence (arrêt Chasel). Le Conseil d'Etat a donné un mois pour régler ce point .

Il y aurait environ 200 emplois supprimés dans le cadre du plafond d'emplois, mais on a gardé les crédits. Il faudrait détacher les agents dans les Mutuelles, cela permettrait de régler au moins l'année 2006.

Mais juridiquement, on ne peut pas proposer un contrat de droit public avec les Mutuelles ; ce ne peut-être que des contrats de droit privé. Ils seront donc détachés sur des contrats de droit privé.

Ils conserveront leur droit à avancement A part l'IMT qu'ils perdent, tout le reste est assuré. Ils demeurent des fonctionnaires à part entière. Une convention doit être signée entre le MINEFI et la Mutuelle Centrale des Finances (environ 38 personnes sont concernées). Il convient de souligner que les Mutuelles dans leur ensemble font preuve d'une certaine bienveillance, ce qui ne fut pas le cas avec la CCAMIP.

Les personnes qui voudront réintégrer l'administration centrale seront bien accueillies.

Contractuels

Un GT est fixé le 14 nov. Avec les Fédérations ; ensuite, ce sera décliné au niveau de la centrale

- Quid pour le stock ?
- Quelle politique dans le cadre de la LOLF ?
- Quid de la gestion des nouveaux CDI ?
- Quid du renouvellement des contrats en cours ?
- Recensement des « CEDISABLES »

Environ une cinquantaine de personnes sont concernées par un CDI ; le recensement est en cours

Une réflexion est conduite pour une quasi carrière des CDI

Pour les contrats qui vont s'achever au terme de 6 ans, cela arrivera au fil des mois et ce sera étudié lors du GT avec les Fédérations. Il faut avoir une notion de doctrine générale (penser à une grille indiciaire, une rémunération accessoire, ce qui n'est pas le cas pour les CDD).

Il faut par ailleurs, séparer la revalorisation du salaire de la pérennisation de ce dispositif.

Point sur la politique immobilière

Principal sujet : comment régler les opérations : vente des immeubles Bac, Tour des dames (la ville renoncera à son droit de préemption pour la Tour des Dames et Bac ce serait vendu occupé, les locaux seraient libérés en 2006/2007). Le financement de Montreuil s'effectuerait par le compte spécial ; le fruit des ventes devrait permettre d'assurer le financement des autres opérations en cours .

Le redéploiement des services sur l'est parisien va améliorer les conditions de travail des agents, rationaliser notre schéma d'implantation

L'achat d'un immeuble sur Vincennes est prévu également (livraison début 2007)

Pour ce qui concerne les Allées de Montreuil et le quartier Mont d'Est à Noisy le Grand, leur livraison est prévue à la mi 2006.. Le bâtiment Vendôme sera abandonné. Les anciens services du Vendôme, Vincent Auriol, antenne immobilière, les personnels du pallier 2006, quelques sociétés de services seront accueillis, soit près de 1700 personnes.

Un restaurant AGRAF, 400 places de parking sont prévues.

Plan de qualification

A quand les chiffres sur l'intra-catégoriel ? et la Centrale ?

Réponse de M.Deulin :

Pour l'Intercentrale, c'est essentiellement ce qui concerne les C et B mais n'est sûr de rien; pour le A (accorde de la DGCP) 17 postes ; quant aux réseaux ils auront une pluriannualité

Pour l'Intra c'est bientôt